

# PROGRAMME LEADER : “ENCORE DEUX MILLIONS D’EUROS À ATTRIBUER”

C’est une première à Mayotte. Dans le cadre du plan de développement rural de l’île, le programme Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l’Économie Rurale), déployé dans 340 territoires français, alloue plus de 3,5 millions d’euros aux porteurs de projets locaux, qu’ils soient publics ou privés. Le Feader, Fonds européen agricole pour le développement régional, assume 90 % de ces subventions, les 10 % restants étant à la charge du conseil départemental. À Mayotte, trois groupes d’action locale (appelés GAL) ont été définis : Ouest Grand Sud, Nord-Centre et Est. Chacun définit lui-même sa stratégie de développement et sélectionne les meilleurs projets. Pour les accompagner, une délégation spéciale était sur l’île du 26 au 29 mars. Confiant, Thibaut Guignard, président de l’association Leader France, fait le point sur l’avancée du dispositif. Pour l’heure, 20 dossiers sont retenus à Mayotte, mais les candidatures restent ouvertes “jusqu’à fin 2021”.

**F**lash Infos : À ce jour, seuls 35 % des fonds mobilisés pour Mayotte ont été attribués aux porteurs de projet. Pensez-vous que l’intégralité de l’enveloppe puisse être utilisée d’ici la fin du programme Leader ?

**Thibaut Guignard** : Oui, je suis confiant : l’émergence de projets de développement local à Mayotte se porte bien, ce qui n’est pas vrai pour toutes les régions françaises. Mayotte a même été pendant plusieurs mois en tête des régions en terme de déploiement du programme [donc du nombre de dossiers portés, ndlr]. Pendant ces trois jours ici, j’ai pu voir la dynamique des acteurs locaux, la compétence et la motivation des équipes techniques, et puis, il faut bien le dire, les besoins à Mayotte. Je pense même que si le territoire continue comme ça, sur la prochaine période de programmation il pourra peut-être demander à l’autorité de gestion – qui sera soit la Direction de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt comme aujourd’hui, soit le département – des enveloppes plus importantes, si l’intégralité des fonds de la période actuelle a été consommée.

**FI** : Pour cela, il reste encore 65 % de subventions à écouler, soit plus de deux millions d’euros...

**TG** : C’est déjà un niveau très satisfaisant par rapport à la moyenne nationale. C’est vrai que Leader est un programme qui avance doucement dans la consommation des crédits, mais il est fait pour ça : financer des petits projets portés par des associations locales, des communes, qui sont tout aussi importants que les grands projets de financement. Quand vous avez un million d’euros [somme allouée à chaque GAL mahorais, ndlr] à utiliser à coup de subventions de 40.000 euros, il faut en monter des dossiers ! Aussi, on a eu de gros problèmes de mise en œuvre du programme en France, et Mayotte



n’a pas été épargnée. C’est pour cela que la fin du programme, initialement prévue pour 2020, est repoussée à 2022.

**FI** : Cela signifie que de nouveaux dossiers peuvent encore être déposés ?

**TG** : Évidemment, puisqu’il reste deux millions d’euros de subventions à attribuer. Les agriculteurs, associations, collectivités locales, etc. qui portent un projet qu’ils pensent en adéquation avec la stratégie locale de développement du GAL de leur territoire ont tout intérêt à contacter le groupe d’action locale dont ils dépendent au plus vite pour savoir si le projet est éligible ou pas. On pourra ensuite déterminer très rapidement si le projet entre dans la stratégie de développement porté par le dit GAL. Puis il faudra voir plus en détails si l’ensemble des dépenses sont éligibles et comment on monte le dossier. Il faut savoir que la demande de subvention doit être faite avant tout engagement, avant toutes dépenses, voire, avant la signature du premier devis, et ça, c’est une négligence de l’Europe... Quoi qu’il en soit, on va pouvoir attribuer les fonds pendant encore presque trois ans et payer [les

porteurs de projet, ndlr] jusqu’à fin 2023. Il faut donc raisonnablement que les projets soient déposés auprès des GAL au plus tard entre la fin 2021 et le début 2022. Car il faut tout de même quelques mois pour monter le dossier, le faire passer en comité de programmation, etc.

**FI** : Les projets retenus peuvent-ils prétendre à d’autres subventions ou crédits ?

**TG** : Non seulement ils peuvent y prétendre, mais en plus ils doivent bénéficier d’autres financements publics. Le crédit européen, par l’intermédiaire de Leader, ne peut pas représenter la totalité des financements publics. Il faut ce que l’on appelle une contrepartie nationale qui, à Mayotte, est apporté notamment par le conseil départemental. Mais ça peut être aussi des crédits d’État, des crédits de la communauté de communes... Certes, le conseil départemental prend à sa charge 10 % [des 3,5 millions d’euros alloués à Mayotte dans le cadre de Leader, ndlr], mais cela n’empêche pas un autre financeur d’intégrer le plan de financement. Leader n’est pas un fonds en lui-même mais un programme de développement rural et local. Avant le versement de la subvention,

il y a un certain nombre d'étapes : la mise en acteur des réseaux, des partenariats publics et privés, le fait de travailler sur les dossiers en comité de programmation, la recherche de cofinancement, aider les porteurs de projets à monter leur projet en qualité...

**FI : Du fait de sa départementalisation, c'est la première fois que Mayotte intègre le programme Leader, qui existe depuis 1990. Son déploiement sur l'île a-t-il rencontré des freins particuliers ?**

**TG :** En fait, les freins qu'on observe à Mayotte sont ceux que l'on repère partout ailleurs en France. Globalement, le circuit d'instruction est compliqué, et ça, c'est franco-français ! Les porteurs de projet passent par les groupes d'actions locales, puis la Daaf, puis un comité de programmation, et ensuite ils doivent être confiés à l'agence de services et de paiements... Quand en plus, vous rajoutez à cela les procédures des cofinanceurs qui sont différentes... Par exemple : le conseil départemental, même s'il est fortement engagé sur le développement local via une participation financière à hauteur de 10 %, il n'a pas les mêmes procédures ni le même calendrier que Leader. Sauf qu'il faut attendre la commission du conseil départemental alors même qu'il nous faut la décision du conseil départemental pour pouvoir présenter le dossier en comité de programmation... Tout ça fait que c'est complexe et que ça prend du temps, mais ce n'est pas propre à Mayotte, et je pense qu'elle est tout à fait en mesure de consommer ses fonds.

**Propos recueillis par S.P**



## QUELLES SONT LES STRATÉGIES DE CHAQUE GROUPE D'ACTION LOCALE ?

Chacun des trois groupes d'action locale ont défini quatre axes prioritaires au sein de leur localité. Ainsi, le GAL Ouest Grand Sud se concentre sur des actions portant sur la valorisation des savoir-faire et des produits locaux, le développement de l'écotourisme, la sensibilisation à l'environnement et l'accès à la culture. Le GAL Nord et Centre, lui, porte des actions en faveur des circuits-courts, de l'agriculture et du tourisme vert, la culture, le patrimoine et les traditions, l'environnement et les activités de pleine nature. Enfin, le GAL Est se spécialise sur les connaissances et la préservation des savoir-faire et des patrimoines ainsi que sur l'amélioration et la diversification des produits locaux et des circuits courts. Il est également chargé de l'accompagnement à la professionnalisation et du développement du tissu économique et associatif, culturel, et du lien social.

**So'Coman Event présente**



**6 avril 2019**

**À L'HÔTEL LE TREVANI**

**À PARTIR DE 20H**



**YEMI ALDE**

avec **DJ MADYS**

Défilé de mode et d'autres surprises en première partie



**DJ BIG TU**

DJ International en After Party

**Entrée simple : 30€** en prévente

**Entrée simple : 40€** sur place

**Entrée VIP : 100€** En prévente (Places limitées)

Partying et Repas Inclus

 SoComanEvent • 0639698699 • socoman-event.com













**Points de vente à partir du 10 mars 2019**

<p><b>JUMBO SCORE</b></p>  <p>Adopt</p>	<p><b>KAWENI</b></p>  <p>Jennyfer</p>  <p>Ebena</p>  <p>Jina</p>	<p><b>MAMOUDZOU</b></p>  <p>Adopt</p>  <p>Box Gourmand (zone NE)</p>	<p><b>DZOUMOGNÉ</b></p>  <p>Coif Nord</p>
--	---	---	--